



EB-2018-0208

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

CARMA Industries Inc.

**Demande d'un permis d'exercer des activités liées aux compteurs
divisionnaires d'unité.**

Le requérant

Carma Industries Inc. a déposé une requête le 18 juin 2018 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») en vertu de l'article 60 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis d'exercer des activités liées aux compteurs divisionnaires d'unité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant d'exercer des activités liées aux compteurs divisionnaires d'unité en Ontario.

La décision concernant les requêtes sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de prévoir une allocation des dépens en statuant sur cette requête.

Comment consulter un exemplaire de la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête et des documents à l'appui dont les éléments confidentiels ont été supprimés, rendez-vous sur le site Web de la CEO et entrez le numéro de dossier EB-2018-0208 dans la zone « Rechercher les documents de réglementation pour un dossier ». Une copie de la requête peut également être consultée aux bureaux de la CEO, ainsi qu'aux bureaux de Carma Industries Inc., aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à la présentation de la requête à la CEO en procédant comme il est décrit dans le présent avis.

Audiences orales ou audiences écrites

Il existe deux types d'audiences à la CEO : les audiences orales et les audiences écrites. La CEO souhaite traiter cette requête par voie d'audience écrite. Si vous estimez qu'avoir recours à une audience orale serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Carma Industries Inc., avant le **13 juillet 2018**.

Interrogatoires

Si vous souhaitez obtenir du requérant des renseignements (outre les documents déposés devant la Commission, c'est-à-dire les documents à l'appui présentés à l'avance) pertinents à la présente instance, vous devez en faire la demande par le biais d'interrogatoires écrits déposés auprès de la CEO et remis au requérant au plus tard le **24 juillet 2018**. Assurez-vous que chaque interrogatoire déposé inclut bien une référence à la page ou à l'article pertinent(e) des documents à l'appui présentés à l'avance.

Le requérant doit fournir à la Commission des réponses complètes aux interrogatoires et les faire parvenir à toutes les parties intéressées au plus tard le **7 août 2018**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre opinion concernant la requête en déposant vos observations écrites auprès de la CEO. Vos observations doivent parvenir à la CEO, avec copie à Carma Industries Inc., avant le **21 août 2018**.

Si Carma Industries Inc. souhaite répondre à l'une des observations, la société doit déposer sa réponse par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir une copie à toutes les parties qui ont présenté des observations écrites, et ce, au plus tard le **4 septembre 2018**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation dans les bureaux

de la CEO ainsi que sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. autres que commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de cette personne) avant de verser l'observation écrite au dossier public. Toutefois, le nom de la personne et le contenu des observations écrites seront versés au dossier public.

Comme mentionné précédemment dans le présent avis, vous devez fournir un exemplaire complet de vos observations écrites (comprenant votre nom, vos coordonnées ainsi que le contenu de vos observations) au requérant.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites transmises à la CEO doivent citer le numéro **EB-2018-0208** et indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse électronique. Vous devez faire parvenir deux exemplaires papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, un exemplaire électronique au format Word et au format PDF (permettant la recherche), à la CEO, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations écrites doivent être adressées à la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent lui parvenir au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Vous voulez plus de renseignements?

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière de participer, veuillez consulter la page <https://www.oeb.ca/fr/industrie/demandes-en-cours/obtenez-le-statut-d'intervenant>. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet et que vous souhaitez savoir comment participer à l'audience ou obtenir de plus amples renseignements sur l'instance, communiquez avec la Commission par téléphone en composant (sans frais) le 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE PRÉSENTEZ AUCUNE OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À CETTE AUDIENCE CONFORMÉMENT AU PRÉSENT AVIS, LA CEO PROCÉDERA SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PLUS D'AVIS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE AFFAIRE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario : Le requérant :

C.P. 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de : Secrétaire de la
Commission
Dépôts : www.pes.oeb.ca/eservice/.
Courriel : boardsec@oeb.ca
Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)
Télé. : 416 440-7656

CARMA Industries Inc.
132 Walsh Road
Lindsay (Ontario) K9V 4R3
À l'attention de : Mme Shannon Williams

Courriel : info@carmaindustries.com
Tél. : +1 705 878-0711
Télé. : +1 705 878-1037

FAIT à Toronto, le 28 juin 2018

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission